



Saint-Ciers
sur-Gironde

18 janvier 2023

Monsieur le Maire

Aux habitants de la commune
de ST CIERS SUR GIRONDE

Réf. : NP/PC – 2023.001

Affaire : Éclairage public

Objet : Extinction partielle sur l'ensemble de la commune

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 9 novembre 2022, le conseil municipal a décidé d'interrompre l'éclairage public la nuit, pour la tranche horaire de 23 h 00 à 6 h 00 sur l'ensemble du territoire.

Cette décision est liée à la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies, au vu du contexte actuel.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et de la lutte contre les nuisances lumineuses.

L'extinction partielle de l'éclairage public sera effective après l'intervention du SDEEG, programmée les 24 et 25 janvier 2023.

Recevez, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.



Pierre CARITAN,
Maire.